

Arrêté

Générale

modern

Arrêté n° 99-0825/PR/MEFPP affectant au Ministère Délégué auprès du Ministère de la Justice chargé des Biens Wakfs, une parcelle de terrain sise à Guelleh Batal.

n° 99-0825/PR/MEFPP

Ministère
MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE ET DES FINANCES,
CHARGÉ DE LA PRIVATISATION

Date de publication
30 décembre 1999

Numéro JO
n° 24 du 30/12/1999

Date du numéro
30 décembre 1999

INTRODUCTION

LE PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE, CHEF DU GOUVERNEMENT

VISAS

VU La constitution du 15 septembre 1992

VU Le décret n°99-0059/PREdu 12 mai 1999 portant nomination des membres du Gouvernement et fixant leurs attributions

Vu la loi n° 171/AN/91/2ème L du 10 octobre 1991 portant fixation et organisation du domaine privé de l'Etat

SUR proposition du Ministre de l'Économie, des Finances et de la Planification chargé de la Privatisation

Le conseil des Ministres entendu en sa séance du 21 décembre 1999 ;

TEXTE INTÉGRAL

Article 1

Il est affecté au Ministère Délégué auprès du Ministère de la Justice chargé des Biens Wakfs et des Affaires Musulmanes, une parcelle de terrain d'une superficie de 10 000 mètres carrés sise au lotissement Guelleh Batal.

Article 2

Cette parcelle de terrain est destinée à la construction d'une École d'Orientation Islamique.

Article 3

Dans les vingt jours de la date du présent arrêté, le Sous Directeur des Domaines fera remise de ces parcelles au Ministre Délégué auprès du Ministère de la Justice chargé des Biens Wakfs et des Affaires Musulmanes. Il sera dressé procès verbal de cette opération lequel comportera évaluation du terrain affecté et détermination de ses limites.

Article 4

Les présent arrêté sera enregistré et communiqué partout où besoin sera.

*Par le Président de la République
chef du Gouvernement*

ISMAÏL OMAR GUELLEH